

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

4 May 1988

Doc. 5890

MOTION FOR AN ORDER

**on the protection of the North Sea
against pollution¹**

presented by Mr AHRENS
on behalf of the Committee on the Environment,
Regional Planning and Local Authorities

The Assembly,

1. Deeply concerned at the level of North Sea pollution ;

2. Noting with regret that the results obtained so far through international co-operation have not been conclusive ;

3. Convinced of the potential validity of the various existing agreements and treaties for combating this veritable scourge affecting one of our most important seas ;

4. Hoping that the decisions taken by the latest international conference in London in November 1987 will bear fruit ;

5. Convinced of the need to pay continuous and regular attention to this problem,

6. Instructs its Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities :

a. to review the list of signatures and ratifications of the relevant international conventions and treaties ;

b. to assemble information on the observance and application of these texts and their degree of incorporation in national legislation by states which have ratified them ;

c. to hold meetings with the chemical and petrochemical industries, agriculture and maritime transport companies, which are the main polluters of the North Sea ;

d. to report back to the Assembly at the end of 1989 on these matters as well as on the implementation of the decisions taken in London.

Signed:

Ahrens

1. See 8th Sitting, 6 May 1988, Order No. 438.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

4 mai 1988

Doc. 5890

PROPOSITION DE DIRECTIVE

**sur la protection de la mer du Nord
contre la pollution¹**

présentée par M. AHRENS
au nom de la commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux

L'Assemblée,

1. Profondément inquiète de l'état de pollution de la mer du Nord ;

2. Notant avec regret que les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre de la coopération internationale n'ont pas été probants ;

3. Convaincue de la validité potentielle des accords et traités existants pour lutter contre ce véritable fléau qui frappe une de nos mers les plus importantes ;

4. Espérant que les décisions prises par la dernière conférence internationale tenue à Londres en novembre 1987 porteront leurs fruits ;

5. Convaincue de la nécessité de porter une attention continue et régulière à ce problème,

6. Charge sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux :

a. de dresser un inventaire de l'état des signatures et ratifications des conventions et traités internationaux portant sur cette question ;

b. de réunir les informations sur le respect et l'application de ces traités et leur état d'intégration dans les législations nationales par les Etats les ayant ratifiés ;

c. d'organiser des rencontres avec les industries chimiques et pétrochimiques, l'agriculture, et les compagnies de transports maritimes, principales responsables de la pollution de la mer du Nord ;

d. de faire rapport à l'Assemblée à la fin de l'année 1989 sur ces questions ainsi que sur la mise en oeuvre des décisions prises à Londres.

Signé:

1. Voir 8^e séance, 6 mai 1988, et Directive n° 438.